



Direction des ports, aéroports et voies navigables
Direction déléguée aux voies navigables
Subdivision Blavet - canal de Nantes à Brest

CANAL DU BLAVET CANAL DE NANTES A BREST PERIODES ET HORAIRES DE NAVIGATION EN 2015

PERIODES DE NAVIGATION

Périodes fixées par arrêté du Président du Conseil Régional en date du 24 mars 2015 :

CANAL DU BLAVET du 3 avril au 25 octobre 2015

CANAL DE NANTES A BREST
entre Redon et Rohan (1) du 3 avril au 25 octobre 2015

(1) La section comprise entre l'écluse n°54 du Guer et l'écluse n°107 du Ponteau sera maintenue en chômage durant toute l'année 2015.

HORAIRES DE FONCTIONNEMENT DES ECLUSES

- du 3 avril au 12 juin : 9h00 / 12h30 – 13h30 / 18h45
- du 13 juin au 13 septembre : 9h00 / 12h30 – 13h30 / 19h15
- du 14 septembre au 11 octobre : 9h00 / 12h30 – 13h30 / 18h45
- du 12 au 25 octobre : 9h00 / 12h30 – 13h30 / 18h00

Les bateaux doivent se présenter au plus tard 15 minutes avant la fin du service.

Les mesures temporaires d'interruption ou de restriction de la navigation seront portées à la connaissance des usagers par voie d'avis à la batellerie.

Malestroit, le 25 mars 2014

Le chef de la subdivision
Blavet – canal de Nantes à Brest

Laurent COUTURIER